



Un Mobil-hom déjà installé depuis longtemps

Par **Lavud**, le **11/12/2016** à **11:47**

Bonjour,

Je ne sais pas si j'ai choisi le bon forum, voilà ma question:

Je suis en discussion pour acheter un terrain sur lequel il y a un Mobil-hom depuis pas mal de temps, ce Mobil-hom est viabilisé, EDF, Eau, Téléphone et fosse sceptique
Pensez vous qu'il y est un problème avec l'administration ainsi que la Mairie ? peuvent ils me demander de le détruire, je précise que la personne qui habitait ce Mobil-hom payait une taxe d'habitation.

Merci pour votre éclairage

Par **amajuris**, le **11/12/2016** à **12:26**

bonjour,

avant de signer quoique ce soit, je vous conseille de vous renseigner auprès de la mairie concernée pour savoir dans quelles conditions, ce mobil-home a été installé en particulier si il y a eu une autorisation d'urbanisme d'accorder.

votre vendeur doit être à même de vous renseigner.

salutations